



Contrat de mariage bien immobilier

Par **olikastef**, le **06/03/2017** à **15:13**

Bonjour

je suis propriétaire de la maison de ma mère. Dans quelques mois je vais me marier avec le père de ma fille.

Celui-ci a eu un enfant d'une précédente union.

Dois- je faire un contrat de mariage afin que ma fille puisse hériter seule de la maison?

Si oui, à combien s'élève les frais de notaire?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **amajuris**, le **06/03/2017** à **15:22**

bonjour,

si vous vous mariez, même en séparation de biens, votre époux héritera de vous, le quart en pleine propriété, donc éventuellement d'une part dans votre maison même si celle-ci est un bien propre.

mais vous pouvez déshériter votre époux par un testament authentique sous certaines conditions.

renseignez-vous auprès d'un notaire.

salutations

Par **olikastef**, le **06/03/2017** à **16:12**

merci pour votre réponse amatjuris